

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée pour l'été .

Au plaisir de vous revoir !

Bibliothèque publique de Saint-André

11, rue du Collège 418 349-8167 poste 5407

Permis de construction/rénovation

Vous prévoyez des travaux cet été? Renseignez-vous rapidement pour savoir si vous avez besoin d'un permis. Sachez que plus vite vous faites votre demande, plus vite vous recevrez votre permis.

Bon à savoir!

1. Les inspecteurs ont officiellement un mois pour vous remettre votre permis. Le délai varie avec les périodes des vacances du personnel et l'achalandage.
2. Le simple dépôt d'une demande de permis ne vous autorise pas à commencer vos travaux, vous devez obtenir celui-ci et lorsque celui-ci est affiché, vous êtes alors autorisé à procéder aux travaux.
3. Plusieurs types de travaux sont assujettis à une demande de permis, les coûts varient en raison de la nature de ceux-ci. Donc, avant de planter un arbre, installer une clôture, réparer une galerie ou même changer une toison sèche, contactez les inspecteurs.
4. Les formulaires sont disponibles en tout temps sur le site internet ou à la municipalité. Vous pouvez donc les remplir et les transmettre par courriel ou directement à la réception. Les inspecteurs pourront les traiter et vous contacter en cas de besoin.

4

La prochaine séance du conseil
régulière aura lieu le
lundi 3 août 2026 à
19 h 30,
À la salle du conseil

La date limite pour apporter
votre annonce est le
lundi 3 août 2026
par courriel :

municipalite@standredulac.qc.ca

Municipalité de
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
11, rue du Collège
Saint-André-du Lac-Saint-Jean
(Québec) G0W 2K0
418 349-8167

CONSEIL EN BREF

Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Adoption – Règlement 2026-10 Abrogeant des règlements en vigueur ayant été remplacés sans mention

Le conseil a adopté un nouveau règlement afin d'abroger tous les règlements dont un plus récent avait été adopté sans mention de l'ancien.

Adoption – Règlement 2026-11 Mise aux normes concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Le conseil a adopté un nouveau règlement afin de réunir tous les règlements en vigueur concernant les centres d'urgences 9-1-1.

Acception de soumission – Défibrillateur

La municipalité a retenu la soumission de la compagnie SP Médical pour un montant de 1 920.30\$ afin de se munir d'un nouveau défibrillateur qui sera situé à l'hôtel de ville. Celui-ci s'ajoute au premier situé à l'extérieur de la caserne disponible en tout temps en brisant la vitre.

Demande d'aide financière – Domaine D'Oscar

Le Domaine d'Oscar a déposé une demande d'aide financière pour l'achat de licences et matériels informatiques afin de pouvoir, en autres, procéder à des réservations en ligne et des forfaits avec d'autres sites touristiques. Un montant de cinq mille dollars a été demandé. Malgré qu'il soit possible pour une municipalité de donnée, un montant a des entreprises privées, le conseil ne désire pas commencer à aider des entreprises privées de façon aléatoire, sans critère et analyse. Le conseil refuse donc la demande d'aide financière, mais reconnaît l'apport que le Domaine d'Oscar apporte à la municipalité. C'est pourquoi le conseil serait ouvert à donner un montant lors d'une activité où la population serait accueillie gratuitement et invite le Domaine d'Oscar à leur soumettre une nouvelle d'aide financière pour ce type de projet.

Refonte site internet

Le site internet présentement en place ne permet pas de mettre tous les documents nécessaires au bon fonctionnement. Un nouveau modèle est disponible pour un deux dollars supplémentaire par mois. Afin de le prendre en charge, la compagnie offre une formation aux employés ainsi que le transfert des éléments de l'ancien ou nouveaux pour un montant de 1 585 \$ plus taxes. Le conseil a accepté le changement de modèle. Le changement sera fait au cours de la période estivale.

Rapport du maire sur les états consolidé de 2025

Le maire a déposé son rapport sur les états consolidés de 2025, il est disponible à même cette info municipale ainsi qu'en ligne, sur le site internet.

Adoption – Règlement 2026-09 Augmentation du fonds de roulement

Le conseil a adopté le règlement afin d'augmenter le fonds de roulement. Celui passera de 157 000 \$ à 321 000 \$. Le montant de 164 000 \$ sera pris à partir du surplus accumulé.

Demande à la C.P.T.A.Q. Référence : 9130-1689 Québec inc.

Le conseil appui la demande de modification de la compagnie 9131-1689 Québec Inc (Bois Prestige) afin de convertir une parcelle de 7.43 hectares à des fins autres que l'agriculture. Cette parcelle servira à l'exploitation d'un atelier d'ébénisterie et d'activités connexes à la transformation du bois.

Demande PIIA Richard Desbiens

Le conseil accepte la demande au PIIA déposé par monsieur Richard Desbiens. La demande étant approuvée au préalable par le Comité Consultatif en urbanisme (CCU). Le projet consiste à l'installation d'une clôture pour un enclos derrière et en partie de marge latérale du bâtiment. Ainsi que de nouvelles ouvertures tels que portes et fenêtres. Les plans finaux devront être remis avant l'émission du permis.

Renouvellement de contrat – Groupe Synergis – Évaluation environnement

Le conseil désire relancer le projet de développement de la rue Théodule-Vandal. Une étude environnementale a été réalisée en 2022. Il faut cependant une mise à jour. Le conseil octroie donc le contrat de mise à jour du dossier au Groupe Synergis pour un montant de 5 491 \$ plus taxes.

Autorisation de signature – Contrat de location- Parc de la chute

Le conseil a reçu un contrat de location du nouveau propriétaire du parc de la chute. Le conseil délègue le maire afin de procéder à la signature de l’entente. Le contrat stipule qu’un montant de 300 \$ est demandé pour la saison couvrant du 12 juin au 31 décembre 2026.

Octroi de contrat – Thermopompe Hôtel de ville

L’hôtel de ville comprend deux bureaux et une salle de conférence non couverte par de la climatisation. C’est pourquoi le conseil procède à l’installation de thermopompes. La compagnie Réfrigération et Climatisation MCB a déposé la soumission la plus basse pour un montant total de neuf mille deux cents dollars (9 200 \$) avant taxes. Le contrat leur a donc octroyé. La municipalité avait invité 8 compagnies à soumissionner et 3 d’entre elles ont déposé une soumission.

Octroi de contrat – Génératrice centre communautaire

La municipalité procède à l’achat et l’installation d’une génératrice afin d’alimenter le centre communautaire et les bureaux de l’hôtel de ville en cas de mesure d’urgence. La génératrice sera achetée à la compagnie Les entreprises MB St-Félicien INC. pour un montant de 64 540 \$ avant taxes, le branchement électrique à SPO Électrique pour un montant de 2 995 \$ avant taxes, la dalle de béton sera octroyée à l’entreprise Jamco pour un montant de 9 916.99 \$ avant taxes et la préparation de la salle sera préparé à l’interne. Des subventions seront demandées afin de réduire les coûts.

Octroi de contrat – Abatage d’arbres parc de la chute et parc jardin

La municipalité a octroyé le contrat d’abatage d’arbres morts ou dangereux ainsi que la coupe d’arbre sélective à l’entreprise Arboriculture du Chêne pour le parc jardin et le parc de la chute.

Octroi de contrat – Clôture de sécurité - Patinoire

La municipalité va retirer les baies vitrées en place et va faire installer une clôture de 6 pieds de hauteur. Cette clôture assurera une meilleure sécurité autour de l’installation et facilitera également le déneigement. Le contrat a été octroyé à la compagnie Les Clôtures du Lac inc pour un montant de 33 345\$ plus taxes. Des demandes de subventions seront déposées afin de réduire les coûts.

Demande d’aide financière pour la Fête des voisins et le 125^e anniversaire

La municipalité soulignera son 125^e anniversaire cette année. Pour ce faire, nous nous jumelons à la fête des voisins organisés par un comité de citoyens bénévoles. Comme nous désirons souligner en grand, nous avons demandé un montant de 2 500 \$ à la MADA et un montant de 45 000 \$ au Fonds de développement Domaine-du-Roy de la MRC du Domaine-du-Roy.

Demande d’aide financière – Tournoi de golf – Havre du Lac

La municipalité a octroyé un montant de 200 \$ d’aide financière pour le tournoi de golf au profit du Havre du Lac.

Demande d’aide financière – Croix-Rouge Canadienne

La municipalité a octroyé un montant de 200 \$ d’aide financière pour la Croix-Rouge Canadienne.

Demande d’aide financière – Défi Déméter

La municipalité a octroyé un montant de 200 \$ d’aide financière pour le Défi Déméter du Cégep de St-Félicien qui vient en aide aux étudiants.

*Programme d’infrastructures municipales d’eau - Volet 1.1 Études préliminaires et plans et devis, Volet 1.2 Réalisation des travaux

** Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec

Quotes-parts

	2025	2024
Code municipal	8 230 \$	8 224 \$
Mise en commun de services	5 784 \$	5 573 \$
Pour les frais d'évaluation	24 325 \$	23 799 \$
Pour l'aménagement	5 637 \$	4 108 \$
Pour la gestion des déchets	87 887 \$	85 524 \$
Pour le transport collectif	2 244 \$	2 462 \$
Service incendie de Roberval	52 934 \$	48 814 \$
Total	187 041 \$	178 504 \$

Rémunération des élus

	2025	2024
Maire et Mairesse	13 881 \$	17 219\$
Aux conseillers	16 000 \$	19 824 \$
Total rémunération des élus	29 881 \$	37 044 \$

Réserve financière

En date du 31 décembre 2025

Placement	226 326.28 \$
Fonds sablières et carrières	6 297.49 \$
Fonds de roulement	157 000 \$
Fonds élections	0 \$
Surplus accumulé	796 790.15 \$

Roger Villeneuve Maire

Transport	456 482 \$	452 806 \$	429 636 \$	506 505 \$
Hygiène du milieu	167 847 \$	363 511 \$	182 335 \$	378 017 \$
Aménagement urbanisme et développement	55 727 \$	73 159 \$	56 095 \$	51 519 \$
Loisirs et culture	85 876 \$	54 880 \$	61 926 \$	74 044 \$
Frais de financement	14 769 \$	270 589 \$**	12 386 \$	366 166 \$
Total	1 229 769 \$	1 654 873 \$	1 198 490 \$	1 794 885 \$

*Les réalisations prennent compte des amortissements ce qui n'est pas le cas pour le budget.

** Fermeture d'un règlement d'emprunt temporaire pour un emprunt régulier.

Dettes à long terme

	2025	2024
Total dettes à long terme	5 623 212 \$	401 100 \$

Système approvisionnement d'eau potable	
Nom de la subvention	PIQM*
Dette initiale	1 367 174 \$
Montant de la subvention	1 337 820 \$
Date de début de l’emprunt	2007-06-17
Date de fin de l’emprunt	2026-12-13
Solde au 31 décembre 2025	24 597.60 \$

Réhabilitation rue Principale et Petit Rang	
Nom de la subvention	PAVL -RIRL* 2015-2019
Dette initiale	669 200 \$
Montant de la subvention	609 532 \$
Date de début de l’emprunt	2019-08-26
Date de fin de l’emprunt	2029-07-15
Subvention à recevoir au 31 décembre 2025	464 013.16 \$
Solde de l’emprunt au 31 décembre 2025	292 300 \$

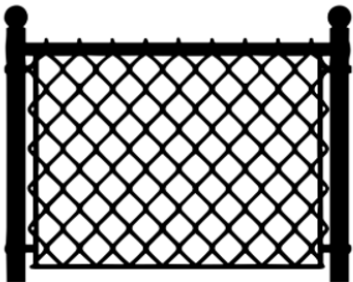
*Programme d’infrastructure
Québec municipale

*Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

Rappel important concernant les chiens

Nous recevons de nombreuses plaintes concernant les chiens dans la municipalité. Nous avons souvent la réponse des propriétaires que leur chien ne quitte pas leur terrain et écoute bien leur mettre. Ce n’est pas le res-senti pour tous! Certaines personnes craignent les chiens ou ne sont simplement pas à l’aise de voir un chien sans surveillance. Notre règlement est clair, les animaux doivent être gardés dans un lieu où ne peuvent sortir (enclos ou bâtiment) ou être attaché. **En aucun cas, il n’est stipulé dans le règlement 2021-01 Concernant les animaux à l’article 18. Conditions de garde que parce que vous croyez que votre chien va vous écouter que vous pouvez vous soustraire à ces conditions.**

En cas de non-respect de cette condition, vous êtes sujet à ce que la fourrière vienne récupérer l’animal. Vous aurez alors a payé les frais reliés à l’opération en plus de devoir vous confirmer au règlement.



Attention! Pour une infraction de ce genre, vous êtes susceptibles d'une amenda allant de 500 \$ à 1 500 \$.

Matières fécales

Le propriétaire est responsable de retirer immédiatement les matières fécales laissées par son animal que ce soit un terrain privé ou public. Il doit en disposer dans une poubelle publique ou dans sa poubelle privée. Il en va du respect des autres et de la décence. Pour plus d’information, voir article 31 du règlement 2021-01 concernant les animaux.



Dans les rues ou lieux publics

L’article 17 exprime ceci :

« Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d’une personne capable de le maîtriser.

Sauf dans une aire d’exercice canin, un chien doit également être tenu au moyen d’une laisse d’une longueur maximale de 1,85 m. **Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou (Type de muselière) ou un harnais.**

Cette laisse, licou ou harnais doit être suffisamment résistance compte tenu de la taille et du poids de l’animal pour permettre à son gardien de le maîtriser en tout temps. »

Nous avons malheureusement des gens qui ne respectent pas ce règlement. Ce règlement doit s’appliquer à tous, que ce soit aux résidents ou aux visiteurs. Nous vous demandons donc votre collaboration afin d’informer votre visite et votre famille.



Travaillons ensemble à garder notre village plus sécuritaire! Nous vous remercions pour votre collaboration.



Rapport du maire

Faits saillants du rapport financier consolidé 2025

Déposé en conseil le 6 juillet 2026

Résolution # 2026 -144

Préambule

En conformité avec l'article 176.2.2 du code municipal, je fais ce soir rapport sur les états financiers consolidés 2021 de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.

Le rapport financier 2025, daté du 2 mai 2026 par les vérificateurs externes de la Municipalité, indique que les états financiers sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme responsable de la vérification financière est Mallette S.E.N.C.R.L. de Roberval.

Projets réalisés

L'année 2025 fut une année hors de toutes normes. Au départ, l'administration fut supervisée par la Commission municipale du Québec (CMQ). Celle-ci s'assura que les services pouvaient continuer de fonctionner sans conseil. À la suite des élections d'avril, un nouveau conseil fut mis en place. En absence de la direction générale, le conseil a fait tout en son pouvoir afin de pouvoir combler le vide. De l'aide de la municipalité de Lac-Bouchette fut dépêchée. Ainsi, les projets découlant d'aide financière ont pu être terminés.

L'année 2025 se devait d'être une année de fin de mandat, où les nouveaux projets étaient peu nombreux afin de permettre de finaliser ceux des deux années antérieures.

Malgré tout le chamboulement, voici quelques projets que vous avez pu remarquer au sein du village :

- Réparation et réinstallation des cabanes en bois au-dessus des boîtes à mail
- Une fête de la pêche dynamique impliquant d'autres organismes de la municipalité
- Réparation d'asphalte dans la rue Tremblay
- Ensemencement d'ombles des fontaines
- Préparation d'ententes avec d'autres municipalités pour du partage de services
- Installation d'un nouvel abri sur la galerie du centre communautaire
- Réfection du toit de la Maison de jeunes et du local de la patinoire

États financiers en bref

Les données montrées au tableau suivant sont extraites du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

	2025		2024	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
Revenus de fonctionnement	1 310 403 \$	1 847 593 \$ *	1 227 835 \$	1 321 136\$
Revenus d'investissement		57 118 \$		110 426 \$
Total revenu	1 310 403 \$	1 904 711 \$	1 227 835 \$	1 552 741 \$

* Proviens en bonne partie de revenu d'intérêt ainsi que de paiements de subventions des projets réalisés des deux années précédentes ainsi que des nouveaux projets déposées en 2025. Augmentation des mutations reçues par rapport à l'estimation au budget. Augmentation des locations de chalets.

**Il s'agit de la valeur en immobilisation ajoutée pour l'année.